



**Fiche PROJET 5  
INTÉRÊT GÉNÉRAL**

1. **TITRE : « Comprendre le jugement et la perception des risques dans la prise de décision : comprendre le choix des individus ou des collectifs confrontés à des situations de risque »**

2. **OBJET ET ENJEUX**

Pourquoi s'intéresser aux choix des individus confrontés à des situations à risques et chercher à les comprendre explicitement ? Si l'on soumet différents individus ou différents collectifs à une même situation décrite par des faits et des données partagées par tous, on observera néanmoins des avis et des préconisations différents en termes de décisions.

Par exemple, en matière de décision d'entreprise, une même fiche de retour d'expérience est susceptible de conduire à des décisions ou à des actions différentes.

Le seul partage d'informations communes ne suffit donc pas à expliquer et encore moins à déterminer le choix en matière de situations à risque. La perception des risques apparaît ainsi comme **une variable voire un mécanisme caché** qui conditionnerait le choix des individus ou des collectifs confrontés à ces situations.

Deux contextes structurant ce projet IMDR émergent alors :

1. le premier concerne **les décisions d'entreprise** impliquant des risques techniques. Ce premier cas renvoie à la pratique des ingénieurs et des experts d'entreprise amenés à calibrer des marges ou faire des choix d'investissements. Dans ce contexte, il s'agit de choisir entre des options dites « risquées » c'est-à-dire dont les conséquences potentielles ne sont pas connues avec certitude. Modéliser le comportement ou le jugement vis-à-vis du risque et le mesurer est essentiel pour justifier des choix dans des dossiers décisionnels.

**Dans ce contexte, le point de départ est la mesure du jugement individuel des experts et des décideurs. La question est ici de savoir en quoi les comportements individuels ainsi mesurés et interprétés peuvent permettre de construire et de justifier une décision collective.**

**Cette question mobilisera en premier lieu la théorie économique de la décision individuelle face au risque et les différents paradigmes de modélisation du comportement des individus face au risque.**

2. le second concerne **la décision publique** telle que celle rencontrée dans les choix technologiques : ceux-ci mis sous le regard du public sont matière à un débat et/ou une concertation. Les études sur les attitudes et la perception du public offrent un éclairage sur les attentes de la société face au risque. Comprendre l'attitude du public peut ainsi permettre de définir les modalités d'un débat constructif. Une de ces modalités renvoie aux structures de concertation. Le public attend de celles-ci qu'elles lèvent le voile sur l'information mais surtout qu'elles apportent une plus-value dans la prévention des risques.

**Dans ce contexte, le point de départ de l'analyse repose non plus d'emblée sur la perception individuelle mais celles de collectifs comme les structures de concertation. La question est ici de savoir comment se construisent les perceptions de ces collectifs.**

**Cette question mobilisera en premier lieu la sociologie du risque.**

Ces deux cas archétypiques appellent plusieurs remarques :

- dans les deux cas, le risque « n'est pas le même objet » et a fortiori renvoie à des notions distinctes s'agissant de la perception des risques ;
- le premier cas fait appel à la modélisation de la perception individuelle du risque alors que la dimension collective est prégnante dans le second ;
- les champs disciplinaires et les paradigmes mobilisés sont différents même s'ils ne sont pas exclusifs : le premier cas fait davantage appel aux sciences de la décision et aux apports de l'économie expérimentale et de la psychologie alors que le second s'appuie davantage sur le socle de la sociologie.



**L'objectif de ce projet est donc d'identifier, de décrire et, en fonction des possibilités, de modéliser les mécanismes et les processus de construction d'un jugement impliquant un risque technique ou se rapportant aux choix technologiques au sein d'une entreprise ou d'un collectif en vue d'une prise de décision.**

**3. PROGRAMME DES TRAVAUX**

Ce programme est donné à titre indicatif. Il sera explicité dans un cahier des charges, si le projet enregistre un nombre suffisant de souscripteurs, en fonction de besoins et des domaines d'applications qui les intéressent.

Dans la mesure du possible, chaque participant au projet fournira des exemples concrets pouvant servir de base de travail pour une analyse approfondie.

**Tâche 1 : Etat de l'art bibliographique sur la perception des risques**

**Tâche 2 : la perception du risque dans les pratiques des ingénieurs**

**Tâche 3 : la construction de l'appréhension des risques émergents dans la décision publique**

**Tâche 4 : Synthèse et perspectives**

**RÉFÉRENCES**

1. *Les paradigmes de la perception des risques*, Céline Kermisch, éd. Lavoisier, 2010
2. *Anticipation, innovation, perception : des défis pour la maîtrise des risques à l'horizon 2020*, Kahn et al., éd. Lavoisier, 2010

**4. DURÉE**  
12 mois.

**5. MONTANT DE LA SOUSCRIPTION**

8 500 € HT